CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E2458** **VALABLE JUSQU'AU** **01/02/2027**

ÉDITÉ LE **03/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/07/1966
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 17/01/2021
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BEZIERS 662 920 503

Siret : **662 920 503 00049**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 9200715
Assurance Responsabilité Travaux :
ACTE IARD 2726517
Assurance Responsabilité Civile :
ACTE IARD 2 726517
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **ENTREPRISE CASSAN**

1 RUE PAUL LANGEVIN
PARC EUROPOLE
34500 BEZIERS

Téléphone : 04 67 11 81 51 **Fax :** 04 67 35 18 36
Portable : 06 12 01 21 40

Site Internet : http://www.cassan.fr
E-mail : post@cassan.fr

Responsabilité légale :
CASSAN GILLES DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 36 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/11/2024
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	16/10/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/01/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/01/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

03/11/2026 16:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.